



## **Comité Technique de la Gendarmerie Nationale du 19 juin 2019 Déclaration liminaire**

Monsieur le président,

les représentants des personnels sont appelés à se prononcer ce jour lors du Comité technique de la gendarmerie nationale (CTGN) sur un projet de modification de l'arrêté du 12 août 2013 portant organisation générale de la gendarmerie nationale.

Ce projet nous a été présenté comme un projet « sans enjeu » et qui « ne va pas changer grand chose ». Qu'en est-il vraiment ?

Ce texte porte la création du Service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'Intérieur (SAILMI). Cette réforme devait être présentée par le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur. A noter que la dernière intervention d'un Secrétaire général du ministère au sein d'un CTGN portait sur l'installation des SGAMI... Sans commentaire !!!

1<sup>er</sup> point : Le SAILMI se substituerait au Service de l'achat des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELSI).

A ce jour, le Directeur Général de la gendarmerie nationale (DGGN) dispose du SAELSI qui relève, dans cette logique, du programme 152 de la gendarmerie nationale. Le SAILMI, quant à lui relèvera du programme 216 du ministère de l'Intérieur, la DGGN ne bénéficiant plus que de son soutien. En clair, le SAILMI sort de l'autorité de la DGGN... et ses personnels avec.

Comme ils disent, cela ne change rien.

2<sup>ème</sup> point : Les 130 personnels civils du SAELSI, futur SAILMI, vont donc relever désormais de la DRH du ministère de l'Intérieur.

A l'heure de la substitution des postes en Gendarmerie et des contraintes d'effectif, la DGGN va donc perdre 130 postes mais « cela ne va pas changer grand-chose ». Les impacts en terme d'avancement sur le périmètre gendarmerie ont-ils seulement été mesurés ?

3ème point : On nous assure qu'il n'y aura pas de changement géographique pour les personnels sauf « peut-être à la marge ». Quelle est la définition de la marge ?

Outre les sites parisiens sur les immeubles Garance et Lumière, le SAELSI présente dans son livret d'accueil ses sites au Blanc « centre national de soutien logistique (CNSL) », Jarnac (établissement de soutien opérationnel) et Limoges (pour la Police nationale).

Le lien entre CNSL et SAELSI est confirmé par l'arrêté ministériel du 6 décembre 2013 relatif aux missions et à l'organisation du SAELSI. Il est infirmé par l'arrêté signé du DGGN du 18 décembre 2015, portant création du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN) au Blanc. Cet arrêté définit le CNSL comme unité directement rattachée au COMSOPGN.

Qu'est-ce que ça change pour les personnels ? Soit le CNSL reste rattaché au COMSOPGN avec une implantation confirmée au Blanc (Indre). Soit il relève du SAILMI avec un rattachement direct au ministère de l'Intérieur et une implantation géographique non précisée dans le projet. Dans ce cas, le COMSOPGN serait amputé d'un service majeur.

AH SI... !! « il n'y aura pas de changement géographique sauf à la marge ».

En l'absence d'organigramme, on peut légitimement se poser la question de savoir si l'enjeu sur l'aménagement du territoire a bien été mesuré, surtout à l'heure d'une réforme annoncée de l'organisation territoriale de l'Etat ?

Qu'en est-il du volet interministériel qui relève des plate-formes régionales dédiées à l'achat, aux ressources humaines et à l'immobilier, à la main des préfets ?

4ème point : le SAILMI va regrouper les fonctions achat, approvisionnement et logistique sur l'ensemble du périmètre ministériel.

Depuis 2016 et la création de la direction des achats de l'État, il n'y a eu aucune avancée sur la filière professionnelle des acteurs de l'achat. Dans cette logique, le directeur du SAELSI réfléchissait en mars dernier à la création de cette filière professionnelle. Le repyramidage des métiers de l'achat sur des catégories B procéderait de cette volonté d'optimisation de la filière.

Sur le terrain, on ne connaît toujours pas la définition des « acteurs de l'achat ». Concrètement, en gestion, quels personnels pourront bénéficier de ce repyramidage ? En effet, aucune information n'est parvenue auprès des formations administratives.

Le **SNPC-FO** n'a eu de cesse d'interroger les instances décisionnelles depuis l'annonce d'un projet de service ministériel d'achat. Le **SNPC-FO** n'a eu de cesse d'alerter sur l'impact de cette réorganisation et sur le déroulement de carrière des personnels actuellement en poste.

Une réflexion serait en cours sur les arbitrages. Une analyse serait en cours sur la création d'une filière professionnelle. Et au final, l'administration nous présente un projet ficelé en coulisses et maintenant soumis au CTGN.

Le **SNPC-FO** dénonce l'absence d'information et de concertation sur un projet majeur pour notre institution et l'absence d'un dialogue social digne de ce nom.

Le **SNPC-FO** s'interroge...

Quel est le calendrier de ces projets ?

Quelle est leur déclinaison géographique ?

Quelle traduction en terme de valorisation pour les agents concernés ?

Quelles mesures de formation et d'adaptation au poste ?

Quel arbitrage sur les périmètres de compétences ?

Autant de questions sans réponse parce que sans concertation.

Le **SNPC-FO** dénonce cette méthode « à la hussarde » sans aucun respect des personnels.

Merci pour votre écoute.